

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1875

Artikel: Ces réseaux de soins mal aimés, mal connus
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces réseaux de soins mal aimés, mal connus

Jean-Daniel Delley • 25 juin 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14413>

Un sondage confirme que la révision de l'assurance-maladie se heurte à de fortes résistances

Le *Moniteur de la santé 2010*¹¹ révèle l'attitude ambiguë des assurés à l'égard des réseaux de soins, appelés aussi « *soins intégrés* » ou « *managed care* » (DP 1871¹²).

Le Conseil national vient d'adopter une révision de la loi sur l'assurance-maladie¹³ imposant aux caisses d'offrir à leurs assurés de tels modèles. Un modèle qui, selon l'étude de l'institut gfs¹¹, ne regroupe que 10% des assurés, tenterait 18 autres pourcents et qui séduit avant tout les jeunes entre 30 et 39 ans, alors que 58% des sondés ne s'y intéressent pas. Pourtant une large majorité (75%) reconnaît le rôle positif de la gestion intégrée des soins dans la réduction des coûts.

C'est dire la nécessité d'une politique d'information pour expliquer les avantages de ce modèle qui devrait garantir tout à

la fois une qualité élevée des soins, une gestion plus efficace des traitements et donc un meilleur contrôle des coûts. Jusqu'à présent les caisses ne se sont pas distinguées par une promotion active de ce modèle.

C'est dire aussi l'importance des incitations financières pour motiver les assurés à rallier les réseaux de soins. Le Conseil national a fixé à 10% la part des coûts de traitement à la charge des assurés d'un réseau – dans les limites du plafond actuellement fixé à 700 francs – et à 20% la part à assumer par les patients optant pour le modèle classique du libre choix du médecin. Or, toujours selon le sondage gfs, 77% des assurés refusent ce traitement différencié, favorable aux patients d'un réseau. Une attitude assez logique, puisqu'une majorité d'entre eux n'envisage pas d'adhérer à un réseau.

Les personnes sondées manifestent une certaine fatalité face à l'évolution du coût des soins: pour 85% d'entre elles, les

primes vont continuer d'augmenter. Mais 66% se déclarent opposées à ce que les assurances ne prennent plus en charge les médicaments visant à traiter les maladies bénignes. Les Helvètes reconnaissent bénéficier d'un système de santé de grande qualité, mais onéreux. Pourtant ils restent méfiants à l'égard de toute restriction dans le choix de leurs prestataires de soins et des prestations disponibles. Or chaque année, les coûts de la santé augmentent de deux milliards de francs, sans qu'on puisse pour autant constater une amélioration sensible de la santé publique.

Les soins intégrés pourraient freiner cette spirale insensée. Reste à convaincre que ce modèle n'impose pas de subir arbitrairement un thérapeute – les réseaux regroupent un grand nombre de soignants – et qu'en réunissant les compétences et les collaborations, il ne peut qu'améliorer la qualité des prestations.

Formation professionnelle en entreprise: le pari du gouvernement neuchâtelois

Lucien Erard • 1 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14496>

Une économie à court terme qui peut se révéler coûteuse pour l'avenir

Depuis longtemps Neuchâtel offre à toutes celles et ceux qui le souhaitent la possibilité de se

former à la sortie de l'école obligatoire. Pour cela il propose notamment des formations professionnelles en école là où manquent des places d'apprentissage. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat⁴ veut donner la

priorité à l'apprentissage en entreprise.

Encourager les entreprises à créer 400 places d'apprentissage supplémentaires, encourager les élèves, leurs professeurs et les